

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Madame Laëtitia DUBOSCQ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Etaient absents excusés et représentés : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE, Mme Floriane VISART DE BOCARMÉ qui donne pouvoir à M. Raymond GIRARD.

Date des convocations : 22 janvier 2024

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

DECES D'ANDRÉ LALLEMAND

Lors de sa réunion du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire d'André LALLEMAND, décédé le 22 janvier 2024. Élu conseiller municipal le 21 mars 1959, puis adjoint le 25 mars 1977. Il quittera ses fonctions le 15 mars 2001 soit 42 années d'élu.

Il restera dans le bureau du CCAS jusqu'en 2018.

Le Conseil Municipal se souvient de lui pour sa participation active à la vie communale et renouvelle ses condoléances attristées à la famille et notamment à sa femme Marie-Joseph.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°01/01 : TRAVAUX A LA MAISON DES ASSOCIATIONS EN 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION

Divers travaux sont à effectuer à l'intérieur de la maison des associations. Des devis ont été demandés. Les travaux sont estimés à 10 784.78 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux à la maison des associations sur 2024 et sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°01/02 : TRAVAUX A L'EGLISE EN 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION

Il est nécessaire de remplacer les menuiseries de la sacristie de l'église. Un devis a été demandé. Les travaux sont estimés à 6 881.87 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux

de remplacement des menuiseries de la sacristie à l'église sur 2024 et sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR

DÉLIBÉRATION 2024 - N°01/04 : RÉVISION DES STATUTS DE SAINT-LÔ AGGLO

Les statuts actuels de la communauté d'agglomération précisent dans leur annexe, la liste des équipements sportifs communautaires.

Par délibération du 13 juin 2022, le conseil communautaire a souhaité procéder à la rétrocession du stade de football de Saint-Romphaire - commune de Bourgvallées. Celle-ci n'a pu entrer en vigueur puisqu'elle supposait une modification statutaire portant sur l'annexe des statuts de la communauté d'agglomération mentionnant la liste des équipements sportifs communautaires.

Par ailleurs, au regard de l'usage du terrain stabilisé de la commune d'Agneaux, en accord avec celle-ci, il est proposé de rétrocéder cet équipement.

Enfin, il est proposé de rétrocéder à la commune de Saint-Lô, le terrain servant au club canin afin de rendre faisable un projet de développement économique.

Au regard de ces éléments, il est proposé de délibérer sur l'évolution des statuts portant sur l'annexe des équipements sportifs communautaires, la liste ne comportant plus les trois équipements évoqués. Cette liste intègre également les noms attribués récemment par le conseil communautaire au terrain de football de Canisy ainsi qu'au gymnase de Condé.

Le conseil municipal de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'évolution de l'annexe des statuts de Saint-Lô Agglo portant sur la liste des équipements sportifs communautaires.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°01/05 : INVESTISSEMENT COLUMBARIUM

3 entreprises d'obsèques ont été contactées afin d'avoir un devis pour la fourniture et la pose d'un columbarium de 9 cases.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- la fourniture et la pose d'un columbarium de neuf cases dans le cimetière.
- le devis des Pompes Funèbres PLESSIS de Saint-Lô pour un montant de 6 300 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°01/06 : ECLAIRAGE DU JARDIN EXTERIEUR DE LA MAISON DE SANTÉ

L'éclairage du jardin extérieur de la maison de santé ne fonctionne plus. L'entreprise YESSS ST LÔ a été contactée pour l'achat de 5 luminaires solaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'achat de 5 luminaires solaires à l'entreprise YESS ST LÔ pour un montant de 478.92 € TTC.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

- Commission adressage :

Deux groupes de travail enregistrent actuellement sur la base les 536 adresses.

La commission adressage va comptabiliser le nombre de n° de maison et de plaques de rue à acheter.

- Commission plan de sauvegarde :

Un rendez-vous a eu lieu le 29 janvier avec un agent de Wiki Predict, prestataire de l'assurance Groupama. Celui-ci a présenté le Plan Communal de Sauvegarde élaboré par Predict.

Madame le Maire présentera le document à la commission du 31 janvier.

- Réunion Moby :

Un sondage a été diffusé sur Pronote aux parents, élèves, professeurs du collège afin de

répertorier les attentes de chacun.

Plusieurs points sont ressortis de ce sondage : réduction du poids du cartable, arrêt du moteur des cars en attendant la sortie des collégiens, des chemins piétonniers supplémentaires, voies douces, le co-voiturage, un nouvel aménagement devant le collège, des voies vertes.

- Réunion Petites Centralités :

La dernière réunion des Petites Centralités a eu lieu le 18 janvier 2024. Cette réunion avait pour but d'aider au passage à l'opérationnel.

Des subventions seront possibles concernant l'espace multimodale, le presbytère et la ferme : pôle de service, DETR, Amendes de police, Agence de l'eau, ...

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Article journal 'La Renaissance' :

Madame le Maire indique que dans un article du journal 'La Renaissance', paru suite à la cérémonie des vœux du maire de Cerisy la Forêt, il est écrit que la commune de St Clair sur l'Elle a acheté la salle paroissiale de Cerisy la Forêt. Cette salle appartient à la paroisse et la commune n'a jamais manifesté d'intérêt pour cette salle. Il est demandé un démenti au journal afin d'apaiser les interrogations des habitants de Cerisy-la-Forêt.

- Forum des métiers :

En 2023, le collège Jean Grémillon a organisé un forum des métiers à destination des élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}.

Le principal souhaite renouveler, le 20 mars 2024 matin, ce temps de rencontre afin de permettre aux élèves de se projeter davantage dans leur futur choix d'orientation. Il recherche des personnes qui veulent bien échanger avec des petits groupes d'élèves sur leur formation, leur cursus, salaire et parcours de vie.

- Initiation aux bases du compostage domestique :

Saint-Lô Agglo, dans le cadre de son projet alimentaire territorial et le conseil de développement, organise en lien avec l'association « Graines de partage », des séances de sensibilisation au compostage à destination des habitants. Ce temps d'échange, d'environ 1h00, permet de conforter les connaissances et les compétences des habitants.

La commune de St Clair sur l'Elle a retenu la date du mercredi 20 mars de 17h30 à 18h30 à la maison des associations.

La séance est **gratuite et ouverte à tous**. Elle sera animée par un guide composteur de l'association Graines de partage ou de Saint-Lô Agglo.

PROGRAMME

- Pourquoi et que composter ?
- Comprendre le processus de compostage,
- L'entretien et la réponse aux problèmes éventuels (odeurs, déséquilibre, nuisibles., etc.),
- Utiliser le compost dans son jardin ou ses plantations.

- L'UD-CCAS de la Manche :

L'UD CCAS de la Manche organise à Saint-Lô le 21 mars prochain une journée d'étude dédiée aux élus, aux CCAS, aux professionnels des communes et aux acteurs associatifs et privés. Elle permettra de mettre en évidence les bonnes pratiques, les initiatives intéressantes, manchoises ou non, et d'élaborer ensemble une feuille de route pour améliorer la vie quotidienne des seniors qui constituent une part significative de la population manchoise.

Trois thématiques particulières seront abordées :

- Une ville accueillante pour tous
- Citoyen à part entière
- Vieillir chez soi, dans un parcours résidentiel

- L'AMF exprime à l'unanimité son soutien aux agriculteurs :

Face au cri d'alarme de nos agriculteurs qui nous émeut et nous concerne tous, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté, mardi 23 janvier, en Bureau, une position unanime de soutien à nos agriculteurs et à la ruralité.

Comme 82% des Français qui soutiennent le mouvement, l'AMF est très sensible au désarroi des agriculteurs face aux contraintes administratives, financières et normatives, parfois contradictoires, qui pèsent sur eux.

Les maires sont profondément attachés à l'équilibre de la ruralité qui résulte notamment de la pérennité de notre modèle agricole, de son indépendance et de meilleures conditions d'exercice de la profession. Ce sont des conditions indispensables.

En tant que maires, nous sommes aussi confrontés au quotidien à cette bureaucratie galopante qui nous empêche de mener correctement notre mandat. Ce cri d'alarme, à l'échelle européenne, nous le partageons. Il doit être entendu par le Gouvernement et conduire enfin à un travail de fond pour lutter contre ces contraintes excessives, dans tous les domaines.

Madame le Maire donne lecture du communiqué de presse.

- Bilan du Téléthon :

L'association EOLE a organisé une réunion après Téléthon afin de dresser le bilan.

7 528.55 € ont été reversés à l'AFM téléthon par les associations participantes.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.